

CONVENTION

« Championnat de France » de Classe FFVoile 2019

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et
L'**Association des 470 France**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 33 rue Léon Blum 92220 BAGNEUX,
Représentée par son Président, **Monsieur Robert AUSTIN**, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « **Championnat de France** » 470 est régi par le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « [Championnat de France de Classe FFVoile](#) » est joint à la présente. (voir lien)

2. CALENDRIER

Le Championnat de France 470 est organisé par la Ligue Grand Est du 8 au 10 juin 2019.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour chaque titre, sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE 470 l'équipage déclaré vainqueur

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(s) équipages, pour chaque titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat de France à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour L'Association des 470 France
Robert AUSTIN

Pour la FFVoile
Nicolas HENARD




